# CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2019

#### Résumé

#### 1. Autorisation du Maire concernant les dépenses d'investissement de l'exercice 2020

Le vote des budgets primitifs 2020 devant intervenir en avril prochain, il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, non objet d'autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ce qui correspond à un montant de 52 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette opération.

# 2. Attribution de Compensation CAC 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le rapport 2019 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), ainsi que les montants des attributions de compensation dus à l'Agglomération par la commune de Cunac :

2019 (définitif)	2020 (prévisionnel)	2021 (prévisionnel)	À partir de 2022 (prévisionnel)
- 101 205,30 €	- 42 205,30 €	- 42 205,30 €	- 39 344,30 €

# 3. Mutualisation des coûts de maintenance des logiciels CIVIL NET Finances et Ressources Humaines

Dans le cadre de la mutualisation de l'exploitation de leurs logiciels de gestion des finances et des ressources humaines (logiciel CIVIL NET FINACES et CIVIL NET Ressources-humaines), les communes de l'agglomération de l'Albigeois doivent participer aux frais de maintenance de ces logiciels, selon la taille de la collectivité. En 2019, ces frais se sont élevés à 30 000 € TTC. Après délibération, le Conseil approuve la répartition de ces frais, à compter de 2019, selon la grille ci-dessous :

De 0 à 999 habitants : 250 € TTC / an

De 1 000 à 2 999 habitants : 500 € TTC / an

De 3 000 à 4 999 habitants : 1 200 € TTC / an

De 5 000 à 9 999 habitants : 1 900 € TTC / an

Au-delà de 10 000 habitants : 10 000 € TTC / an

# 4. Décision Modificative N°2 du Budget Général de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la décision modificative n°2 du budget primitif 2019 telle que présentée ci-dessous :

Chapitre 014 – Attribution de compensation : + 2 500 €

- Chapitre 011 Fournitures de petit équipement : 1 500 €
- Chapitre 011 Autres matières et fournitures : 500 €
- Chapitre 011 Energie / Electricité : 500 €

#### 5. Tarifs municipaux 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les tarifs municipaux 2020. Ils restent inchangés par rapport à 2019. Ces tarifs sont consultables en mairie.

#### 6. Droit de place du taxi pour 2020

Le Conseil, après délibération, décide de reconduire le tarif du droit de place du taxi, soit 90 € par an.

#### 7. Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire

Dans le cadre du voyage scolaire organisé par les enseignant.e.s des classes de CP-CE2, CE1-CM1 et CM1-CM2 à Fondamente en Aveyron du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2020 (72 élèves concernés), l'équipe enseignante sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la municipalité. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le versement à la Coopérative Scolaire d'une subvention exceptionnelle de 3 500 €.

### 8. Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Élèves

Après délibération, le Conseil approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'àssociation des Parents d'Elèves (A.P.E.) d'un montant de 304 €, correspondant au reversement des droits de place perçus à l'occasion de l'organisation de la Bourse aux jouets du 17 novembre 2019.

#### 9. Subvention exceptionnelle à l'Association Loisirs Créatifs Cunacois

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Loisirs Créatifs Cunacois d'un montant de 304 €, qui correspond au reversement des droits de place perçus à l'occasion de l'organisation du Marché de Noël du 1er décembre 2019.

#### 10. Subvention à la crèche Pirouette-Galipette de Cambon

Après délibération, le Conseil approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'association Crèche Pirouette-Galipette, qui a accueilli 8 enfants cunacois en 2019.

#### 11. Convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Albi

Le Conseil approuve, après en avoir délibéré, la reconduction pour l'année 2020 des deux conventions existantes dans le cadre de l'opération « Au fil du Tarn » :

- la convention de fonctionnement entre la commune, le Foyer laïque et la Scène Nationale pour l'organisation et le choix des spectacles ;
- la convention de partenariat financier avec la Scène Nationale pour la présentation à Cunac de 3 spectacles et animations par an (3 000 €)

# 12. Convention de servitudes avec ENEDIS

Dans le cadre du projet d'ENEDIS d'enfouissement de 3 000 mètres de ligne moyenne et basse tension sur la commune de Cunac, un poste de transformation électrique doit être installé sur la parcelle AD21, située sur le Patus de la Pontésié. S'agissant d'un équipement d'utilité publique, le Conseil peut habiliter Madame le Maire à signer avec ENEDIS une convention de servitude de passage et d'occupation de cette parcelle. Après examen, le Conseil autorise Madame le Maire à représenter la section de commune de « La Pontésié » et à signer la convention de servitude de passage et d'occupation de la parcelle AD21.

#### 13. Rapport sur la Qualité et le Prix de l'Eau

Le Conseil prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018, fourni par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Dadou.

#### 14. Questions diverses

- Épicerie-bar : la fermeture est prévue en janvier.
- Vendredi 10 janvier, 18h30 : Vœux à la population à la salle de Spectacles.

- Prochain Conseil municipal le lundi 27 janvier.
- Vendredi 20 décembre : Vœux au personnel municipal à la mairie.
- Suite aux intempéries, plusieurs poteaux téléphoniques sont tombés Route de Villefranche, à Saurat.
- L'Écho de Cunac n°23 sera distribué le jeudi 19 décembre.
- Associations : 3 assemblées générales se sont tenues : Surgélateur, 25/11 ; L'île Oz'Enfants, 03/12 ; ACMS, 08/12 ; FNACA, 11/12).
- Le prochain vide-greniers sera organisé par le CAC le dimanche 7 juin.
- Conseil Municipal Jeunes : le nouveau CMJ a été élu en octobre et va mettre en place des actions autour du tri et du recyclage.